



Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2008/2553(RSP)
Procédure terminée	
<p>Résolution sur les préparatifs en vue des réunions COP-MOP sur la diversité biologique et la prévention des risques biologiques qui se tiendront à Bonn (Allemagne)</p> <p>Sujet</p> <p>3.10.09.06 Agro-génétique, OGM</p> <p>3.50.08 Nouvelles technologies; biotechnologie</p> <p>3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité</p> <p>3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone</p> <p>3.70.18 Mesures et accords internationales et régionales pour la protection de l'environnement</p>	

Acteurs principaux	
Parlement européen	
Conseil de l'Union européenne	<p>Formation du Conseil</p> <p>Agriculture et pêche</p>
Réunion	<p>2862</p>
Date	14/04/2008

Evénements clés			
14/04/2008	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
23/04/2008	Débat en plénière		Résumé
24/04/2008	Résultat du vote au parlement		
24/04/2008	Décision du Parlement	T6-0179/2008	Résumé
24/04/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2008/2553(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p5
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Question orale/interpellation du Parlement		B6-0016/2008	09/04/2008	EP

Question orale/interpellation du Parlement	B6-0017/2008	09/04/2008	EP	
Proposition de résolution	B6-0143/2008	23/04/2008	EP	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité	T6-0179/2008	24/04/2008	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2008)3169	28/05/2008	EC	

Résolution sur les préparatifs en vue des réunions COP-MOP sur la diversité biologique et la prévention des risques biologiques qui se tiendront à Bonn (Allemagne)

L'Assemblée a tenu un débat sur les questions orales [O-0022/2008](#) au Conseil et [O-0023/2008](#) à la Commission sur les stratégies européennes en matière de diversité biologique (COP 9) et de prévention des risques biotechnologiques (COP-MOP 4).

Une proposition de résolution clôturant le débat devait être mise aux voix le 24 avril 2008.

Résolution sur les préparatifs en vue des réunions COP-MOP sur la diversité biologique et la prévention des risques biologiques qui se tiendront à Bonn (Allemagne)

À la suite du débat qui a eu lieu le 23 avril 2008 sur les questions orales [O-0022/2008](#) au Conseil et [O-0023/2008](#) à la Commission, le Parlement européen a adopté par 546 voix pour, 7 voix contre et 11 abstentions, une résolution sur les préparatifs en vue des réunions COP-MOP sur la diversité biologique et la prévention des risques biologiques qui se tiendront à Bonn (Allemagne) en mai 2008. La résolution avait été déposée par la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire.

Dans sa résolution, le Parlement se montre profondément préoccupé par l'appauvrissement continu de la biodiversité et par l'empreinte écologique toujours plus forte de l'Union européenne, dont les répercussions sur la biodiversité s'étendent bien au-delà des frontières de l'Union. Il appelle la Commission et les États membres à faire preuve d'initiative et de conviction en s'accordant sur des mesures concrètes de protection de la biodiversité, tant au niveau intérieur qu'international, et à faciliter leur application.

Les députés reconnaissent la valeur du réseau européen des zones protégées Natura 2000, qui participe de façon essentielle aux efforts de l'UE pour tenir ses engagements internationaux et intérieurs en matière de biodiversité, et sa contribution de premier plan au réseau mondial des zones protégées. En outre, la Commission et les États membres sont invités à garantir une mise en œuvre intégrale des directives « Oiseaux » et « Habitats », le Parlement s'oppose résolument à toute tentative visant à réduire le degré de protection offert par ces directives.

Concernant la contribution de la Commission et des États membres à la Conférence à venir, les députés ont adopté une liste détaillée de recommandations. Les États membres et la Commission sont, entre autres, invités à :

- faire en sorte que les décisions de la COP 9 visent à appliquer le programme de travail de la Convention des Nations-Unies sur la diversité biologique (CDB) sur les zones protégées et à en renforcer la mise en œuvre pour atteindre les objectifs de 2010, en particulier le programme de travail sur la diversité biologique des forêts ;
- jouer un rôle de premier plan dans les négociations en vue de l'adoption d'un régime international, juridiquement contraignant et équitable, d'accès et de partage des avantages des ressources génétiques ;
- faire reconnaître comme une nécessité vitale l'efficacité de la gestion et du financement des zones protégées et de leurs réseaux, et faire adopter des mécanismes financiers novateurs et permanents ;
- mener une évaluation européenne de l'incidence des sécheresses et de la pénurie d'eau résultant du changement climatique et de ses effets sur les habitats de la faune sauvage ;
- veiller à ce que la COP 9 invite les parties à entamer un débat en vue de s'entendre sur des principes et critères communs de bonne gestion des forêts et sur la création d'un mécanisme mondial de réglementation de l'abattage et du commerce du bois ;
- accélérer la mise en œuvre des engagements actuels en faveur d'une meilleure préservation et d'une gestion durable de la biodiversité marine et veiller à l'adoption de l'ensemble de critères scientifiques proposés pour l'identification des aires marines devant être protégées ;
- faire en sorte que la COP 9 adopte une décision finale visant à interdire toutes les technologies génétiques restrictives et convienne d'un moratoire sur la dissémination dans l'environnement, notamment les essais en plein champ, et sur l'utilisation commerciale d'arbres génétiquement modifiés ;
- garantir que la COP 9 s'intéresse dans les plus brefs délais aux effets négatifs de la production de biomasse destinée à la production d'énergie, et notamment de la production de biocarburants, sur la diversité biologique et sur les communautés autochtones et locales.